



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Fermeture du centre PMA d'Epinal dans les Vosges

Question écrite n° 13025

#### Texte de la question

M. Sébastien Humbert alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'annonce de la fermeture du centre PMA implanté à Epinal dans le département des Vosges. Le 31 janvier 2026, par voie de presse locale, les Vosgiens ont appris que les opérations de PMA seraient partiellement rapatriées d'Epinal vers Nancy et donc que le centre de PMA d'Epinal arrêterait certaines activités, notamment les fécondations *in vitro* (FIV), à partir de juin 2026. Cette annonce est perçue comme un véritable coup de massue par l'ensemble des couples vosgiens qui ont des difficultés à concevoir un enfant mais qui souhaitent agrandir leur famille et participer au dynamisme démographique local. Effectivement, moins d'enfants dans le département signifie aussi des fermetures de classe et donc à terme des fermetures d'écoles, un recul du service public de proximité faute de débouchés suffisants et donc *in fine* un territoire qui perd de l'attractivité. Le corps médical et en particulier les gynécologues locaux regrettent l'iniquité de cette décision vis-à-vis des patientes vosgiennes qui devront donc se déplacer jusqu'à Nancy pour leur suivi de parcours PMA, une solution peu efficace si l'on examine par exemple la disponibilité des praticiens : pour un rendez-vous, le délai d'obtention est de 8 mois au CHRU de Nancy contre 2 à Epinal. De plus, l'agence régionale de santé a indiqué que des travaux de réfection, estimés à 200 000 euros, étaient nécessaires pour garder une antenne vosgienne pour les FIV. Doit-on comprendre que l'État ne souhaite pas investir 200 000 euros pour garantir aux vosgiens un centre de procréation médicalement assistée localement ? Si tel est le cas, ce serait en totale contradiction avec le plan France fertilité lancé début février 2026. Aussi, il l'alerte sur les conséquences de l'annonce de la fermeture du centre PMA implanté à Epinal pour l'attractivité du département et lui demande quelle mesure elle compte prendre pour sauvegarder cette structure de soins locale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Sébastien Humbert](#)

**Circonscription :** Vosges (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13025

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [17 février 2026](#), page 1349